



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

45 COM

WHC/22/45.COM/BUR.1/2

Paris, 4 juillet 2022

Original: anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

**Réunion du Bureau
8 juillet 2022, 15h00-18h00**

Point 2 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour

2. Ordre du jour provisoire de la réunion du Bureau de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Ce document contient l'ordre du jour provisoire de la réunion du Bureau de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial.

Projet de décision : 45.COM/BUR.1.2, voir point II.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion par le Président du Comité du patrimoine mondial
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modalités de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial

II. Projet de décision : 45.COM/BUR.1.2

Le Bureau de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/22/45.COM/BUR.1/2,
2. Adopte l'ordre du jour figurant dans le document susmentionné.